



VAYRES

Rétrospective de l'année 2021

Bloc-Notes

Mairie : Tél : 05.55.78.11.12
Mail : mairie-vayres@orange.fr
Site internet : www.vayres.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi : 13h30-17h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Mercredi : 8h30-12h

Samedi : 9h-12h

Ecole primaire : 05.55.78.12.09 et 09.77.48.08.69

Micro-crèche : 05.55.14.94.35

Assistante sociale : Mme MARCIANO uniquement sur rendez-vous au 05.55.48.73.42

Référente autonomie : Mme Elisabeth SUREAU au 05.55.71.99.82
Permanences sur rendez-vous à Rochechouart et Saint-Junien

Infirmiers, soins à domicile : Mme DEVILLEGER et Mme BOULESTEIX 05.55.78.22.10

Kinésithérapeutes : M. David BETANCORT 05.55.71.88.53

Agence postale : 05.55.03.58.28

Heures d'ouverture au public :

Lundi : 14h-17h

Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h-12h

Pompier : 18 / **S.A.M.U :** 15 / **Gendarmerie :** 05.55.00.00.02

Horaires des services religieux : affichés à l'entrée de l'église

Garde des médecins : désormais, pour tout appel urgent la nuit (20h-8h), les week-ends et jours fériés, il faut appeler le 15 qui transmettra votre appel au médecin d'astreinte.

Elections 2022

Inscription sur les listes électorales : Vous devez vous inscrire à la mairie au plus tard le 6e vendredi avant la prochaine élection pour pouvoir y participer. Il vous sera demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne à l'adresse suivante (la radiation de votre précédent lieu d'inscription est automatique) :

<https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr>

Procurations : Vous pouvez faire une demande de procuration en ligne à l'adresse suivante : <https://www.maprocuration.gouv.fr> (une seule procuration par personne). Vous devrez ensuite vous rendre en gendarmerie pour la faire valider. A partir du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune. Celui-ci devra se déplacer dans la commune du premier pour voter à sa place.

Etat Civil 2021

Naissances

DALOT Laïka, Miette née le 26 février à Saint Junien

Décès

DENYS Jean-Michel décédé le 21 mars

VIGNERIE Jean-Pierre décédé le 13 avril

LATHIÈRE (née SOURY) Léonie décédée le 15 mai

BOYER Raymond décédé le 11 août

RÉJASSE Bernard décédé le 11 octobre

LACOSTE Agnès décédée le 21 octobre

PENOUTY (née MICHEL) Marie décédée le 26 décembre

FOURGEAUD Marie-Lucienne décédée le 30 décembre

Infos - Vie pratique

Location de la salle polyvalente

Capacité de la salle : 150 places assises ou 300 personnes debout

Le fonctionnement et la tarification de la salle sont consultables à la Mairie.

Cantine, garderie, transports scolaires

Tarifs applicables depuis le 1er janvier 2021 :

Cantine : 2,50 €

Garderie : 2,20 €

Tarif des transports scolaires : suite à la nouvelle réglementation de la région Nouvelle Aquitaine, un nouveau barème a été mis en place. Merci de se renseigner à la Mairie pour les tarifs.

Déchetteries

Rochechouart

Lundi, jeudi, vendredi : 14h-17h15

Mardi : Fermé

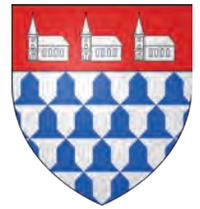
Mercredi et samedi : 9h-11h45 14h-17h15

Oradour-sur-Vayres

Du mardi au samedi: 9h-11h45

Sommaire

Editorial	1
Les Conseils Municipaux	2
La vie municipale	9
Le Conseil Municipal	9
Honorariat de Madame Jocelyne REJASSE	10
Label villes et villages étoilés	10
L'école communale Pierre de Ronsard	11
Projet Erasmus : Remise des livres de contes	11
Marché festif	12
Inauguration d'Estella Institut	12
Décorations de Noël dans le bourg	13
Célébration des naissances 2020-2021.....	13
Maison France Services de Rochechouart	13
Travaux de voirie sur la commune	14
"Mon parc Périgord-Limousin"	15
Puits de nos villages	16
Les associations	18
Les Vayres à Pieds au pays de la météorite	18
Amicale Laïque de l'école de Vayres	19
Les Roses d'Automne	19
Association Communale de Chasse Agréée	20
U.S. Vayres	21
Amicale des anciens de l'U.S. Vayres	21
La Récup'	21
ACPG-CATM Vayres-Chéronnac	22
Comité des fêtes	23
Vayres Initiatives Culturelles	23
Organisation du Téléthon	23
Agenda des associations 2021	24
Vayres d'hier et d'aujourd'hui : 2e édition	25
Informations diverses	26



Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Nous continuons à vivre une période sans précédent pour nos générations. Un temps suspendu aux peurs diffusées dans le monde qui ont induit un coup de frein souvent brutal aux plans sociétal, économique, psychologique et sanitaire.

Saura-t-on un jour pourquoi et vers quelle société, vers quel « ordre » nous sommes conduits ? Quels sont ces dirigeants qui ont osé imaginer priver de libre circulation les citoyens non vaccinés ?

Dans notre école aussi nous avons toujours été au mieux de nos possibilités pour accompagner les personnels et les enfants. Ces derniers doivent subir le port du masque à cause d'une directive nationale... le libre choix devrait revenir aux parents.

Au XVIème siècle Nicolas Machiavel disait « Celui qui contrôle la peur des gens devient le maître de leurs âmes ». Préservons-nous de ce sentiment de peur pour éviter le pire.

J'ai une pensée pour toutes celles et ceux qui souffrent. Une pensée aussi, sincère et profonde pour celles et ceux qui ont eu des symptômes parfois lourds et qui ont mis du temps à s'en remettre, ainsi que pour les disparus le plus souvent déjà fragiles ou âgés. L'idée n'est pas de dire qu'il n'y a pas de virus, loin de moi cette pensée, mais de nous interroger sur la gestion qui nous est imposée et pour quels desseins.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal agit et travaille pour répondre à son engagement au service de l'intérêt général et du service public.

Les aménagements, les travaux ainsi que divers dossiers ont été traités parfois avec les retards dus à la situation sanitaire mais aussi avec les contraintes imposées par manque de matière première cependant nous avançons et gardons espoir en regardant l'avenir.

Ayons une pensée pour les associations vayroises qui représentent la vie locale, participent au dynamisme de Vayres et créent du lien social. Elles n'ont pas pu jouer ce rôle en 2020, l'année 2021 a été plus active, souhaitons que rapidement tous les bénévoles qui les animent puissent reprendre une pleine activité.

Bien évidemment le contexte budgétaire n'est pas encore bouclé. Nous espérons que les évolutions prévues sur les finances locales ne viendront pas à nouveau impacter nos marges de manœuvre.

En effet les leviers financiers et fiscaux se sont réduits au fil des années. Les taxes professionnelles, taxe d'habitation, sont compensées par des dotations de l'Etat. Certaines dotations antérieures sont réduites ou supprimées : une mise sous tutelle de l'Etat ne rassure pas sur l'avenir de nos finances locales. La baisse sans précédent de la Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités locales en est une preuve significative et la perspective de regrouper toutes les compétences dans les intercommunalités se dessine comme un mouvement inexorable qui lamine les communes.

Pour autant, il nous appartient de garder un cap vers les besoins locaux et nous efforcerons à nouveau en 2022, de progresser vers cet objectif.

Nous programmons donc la réfection des logements, propriété de la commune, la remise en état de certains de nos chemins, divers petits travaux de voirie, la rénovation du bar-comptoir de la salle des fêtes, la mise en service d'une application dédiée à la commune téléchargeable sur nos téléphones portables mais aussi la rénovation ou le changement de nos lampadaires pour l'éclairage public.

Les perspectives sanitaires laissent planer des contraintes durables dans nos vies au quotidien. Restons vigilants pour préserver l'essentiel, nos libertés, mais aussi la communication.

En effet, nous avons des droits, tous les énumérer serait lourd et fastidieux même si les principaux pourraient être d'exercer son activité professionnelle dans les conditions les meilleures, de profiter d'un cadre de vie agréable, d'accéder à des dispositifs de santé, de télécommunication, de scolarité ou de loisirs en adéquation avec notre choix de vivre en territoire rural, MAIS, nous avons aussi tous des devoirs et nous devons garder à l'esprit que pour vivre ensemble, les règles de la société doivent s'appliquer à tous.

Ainsi, depuis le début de notre mandat en mai 2020, nous sommes confrontés à des situations complexes de voisinage qui nous laissent parfois perplexes alors que leur origine n'est autre qu'un problème de COMMUNICATION.

Gardons espoir que l'avenir deviendra lumineux pour nous tous et surtout pour nos enfants.

Avec ces espoirs sincères je vous adresse au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux.

BONNE ANNEE 2022

Vanessa LANNETTE MICHAUT

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 27 février 2021

1. Modification du tableau des effectifs

Mme Janisset et Mme Chopin ont la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade. A l'unanimité, à compter du 01/03/2021, modifications au tableau des effectifs du personnel : Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : Adjoint technique principal 2eme classe temps complet - 1 poste / Adjoint technique principal de 1ère classe temps complet + 1 poste / Adjoint technique principal 2eme classe temps non complet - 1 poste / Adjoint technique principal de 1ère classe temps non complet + 1 poste.

2. Convention fourrière

Validation à l'unanimité du projet de convention établie entre la commune et la SPA de COUZEIX et acceptation de verser à la SPA une indemnité de 0.63 € par habitant pour 2021.

3. Travaux et investissements 2021

Logements communaux : 15 rue Gloire de France : salle d'eau, devis en cours. Hotte et éclairage de la cuisine : travaux en régie. Au 19 et rue des peintres : devis en cours.

Ecole : Feu de signalisation du cédez-le-passage à contrôler par un électricien. Sanitaires extérieurs : distributeurs de savons changés, odeurs nauséabondes à régler, spots lumineux avec détecteur de présence installés pour faciliter l'accès à la garderie.

Savonnerie : Porte d'entrée défaillante réglée par un artisan. Arases au niveau de la toiture à reprendre, devis reçus.

Atelier : Tôles en fibrociment à changer et hourdi du plancher à enlever : devis en cours.

Eclairage festif : Proposition de mettre de l'éclairage à l'intérieur de la mairie. Mme Courtney dit qu'avec l'aide des associations des décorations de Noël peuvent être mises en place, les villages pourraient également être décorés.

Wifi public : le coupon de 15 000€ est toujours actif, il faut recontacter la société. M. Bobe a proposé de faire une présentation de ce dossier initié par la précédente mandature.

M. Pénichou informe des soucis au niveau de l'éclairage public aux Soumagnes. Enedis et le SEHV vont être contactés. Des problèmes identiques ont été résolus rue Orientale.

Panneaux de signalisation : Expertise le 4 mars pour le problème de circulation des poids lourds à la Guinandie. Une expertise va également être faite au carrefour du Caillou Blanc.

M. Pénichou précise que des travaux de curage de fossés ont été faits sur la RD n°122 avant les Soumagnes par le Département et les remercie de cette intervention.

L'Inspection Académique a validé la suppression d'une classe à la rentrée scolaire 2021. La salle de classe vacante pourrait recevoir temporairement une maison des associations. Réunion du Conseil d'école : projet de fresque sous le préau. Mme Voisin va se renseigner à la Mégisserie pour une intervention bénévole.

M. Betancort souhaite acquérir le cabinet médical. Proposition de faire une offre à 135000 €.

4. Informations diverses

* Un courrier a été envoyé aux associations communales pour leurs demandes de subventions.

* Réunion de la commission finances le 16 mars à 18h30. Vote des budgets le 10 avril à 9h00.

* L'arrêté pris, lors des intempéries, pour interdire l'usage du stade a été levé mardi. Pelouse devant les buts à refaire. Proposition que les entraînements se déroulent sur l'ancien stade le temps de la pousse de la pelouse. L'US Vayres va en être informée.

* Marché festif : Jeudi 15 juillet à partir de 18h.

* Le SABV lance une étude qui devrait permettre de mieux appréhender le risque « inondation ». M. Royer et M. Berland sont désignés personnes ressources.

* De nombreux habitants, soit par téléphone, soit en mairie, soit par courrier remercient la municipalité pour la distribution du Bulletin Municipal 2020. Des commerçants ont été oubliés dans le bulletin, erreur rectifiée par un article affiché à la mairie et sur le site internet.

* Lecture du courrier adressé à M. Lascongerias suite à son départ en retraite.

* Médiation en mairie pour un problème de divagation de chiens à la Ribière : délai d'un mois.

* Aboiement de chiens rue Orientale : médiation envisagée.

* Les administrés doivent modérer leurs propos lorsqu'ils se présentent en mairie quel que soit le sujet de discussion. L'article L. 2211-2 du Code Général des collectivités Territoriales établit que, conformément à l'article 40 du Code de Procédure Pénale, le maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes ou les délits dont il acquiert la connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Le maire est avisé des suites données conformément aux dispositions de l'article 40-2 du même code.

* Bâti menaçant péril : à Merlis, pas d'évolution depuis janvier ; courriers aux propriétaires. Les travaux risquent d'être faits par la commune puis facturés aux propriétaires.

* Châtaigneraie : des vaches ont mangé les troncs de quelques arbres. Elles y seront interdites.

* Un inventaire patrimonial de la commune va être établi afin de répondre aux nouvelles règles budgétaires.

* Transport scolaire : les familles des enfants utilisant les transports scolaires ont reçu un courrier du Conseil Régional afin de leur rappeler les règles de sécurité dans le bus.

5. Questions diverses

* M. Royer demande que la commission finances ou travaux se réunisse pour déterminer le budget qui peut être attribué pour l'entretien des chemins.

* M. Sardin informe le Conseil de son avancée pour le recensement des biens à vendre ou à louer sur la commune en partenariat avec les agences immobilières.

* Une page facebook va être créée pour mieux informer les administrés.

Conseil Municipal du 29 mars 2021

1. Projet éolien des Monts de Chalus : position de la commune

Considérant qu'un tel projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières et immobilières, le tourisme vert et peut freiner le développement économique du territoire et qu'il aura pour conséquence de diviser nos concitoyens et d'aller à l'encontre du bien-vivre ensemble, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par aucun pour, 4 abstentions et 9 contre émet un avis défavorable pour le projet du parc éolien des Monts de Châlus, sur le territoire de Saint-Mathieu présenté par la SAS Société Parc Eolien des Monts de Châlus.

2. Adhésion au Cèdre

Rencontre du commercial de la société Le Cèdre proposant de

mutualiser certains achats. Une étude économique a été réalisée notamment sur l'alimentation, les maintenances et vérifications périodiques, la téléphonie... Cette étude a été faite dans le but de réaliser des économies qui pourront financer des projets notamment en investissement. L'adhésion annuelle est de 656 € ht avec une adhésion variable suivant les marchés. Une charte est établie entre Le Cèdre et la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 2 abstentions et 11 voix pour, décide : d'adhérer à la société Le Cèdre, de valider la charte d'adhésion et d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

3. Questions diverses

M. Pénichou informe le Conseil que des usagers du marché se plaignent des courants d'air et demande s'il est possible de mettre des brises vents. Le coût de ce type d'installation doit être étudié ou l'étude d'autres solutions.

4. Informations diverses

* Une motion a été déposée par le SEHV contre le projet Hercule, projet de restructuration du groupe EDF. Proposition de soumettre au vote de l'assemblée une motion contre ce projet. Les membres du

Conseil demandent à obtenir plus de précisions sur ce sujet. La décision sera prise lors du prochain conseil le 10 avril 2021.

* Une réunion pour le marché festif du 15 juillet a eu lieu le 10 mars 2021, le projet avance bien.

* Les élections départementales et régionales auront lieu, si les conditions sanitaires le permettent, les 13 et 20 juin 2021. Mme le Maire informe le Conseil qu'elle se porte candidate sans étiquette politique aux élections départementales pour le canton de Rochechouart en binôme avec M. Jean Philippe Vergne qui réside à Cognac la Forêt.

* Fresque sous le préau de l'école : Une artiste bénévole devrait être prochainement contactée.

* M. Coiffier évoque le problème de priorisation d'entretien des chemins : la mise en place d'une marche à suivre paraît nécessaire.

* Mme Voisin informe le Conseil qu'une réunion va avoir lieu le 6 avril prochain avec la Directrice de l'école conjointement avec la mairie afin de résoudre un problème de différends entre élèves.

Conseil Municipal du 10 avril 2021

1. Comptes de gestion des budgets principal et lotissement

Approbation, à l'unanimité, des comptes de gestion du budget principal et lotissement.

2. Compte de gestion de dissolution du budget assainissement

Approbation, à l'unanimité, du compte de gestion de dissolution du budget assainissement.

3. Comptes administratifs : budget principal et lotissement

Budget principal : section fonctionnement : Dépenses : 483 292.96 € / Recettes : 613 627.24 € + l'excédent antérieur de 17 374.30 € / Soit un excédent de clôture de 147 708.58 €. Section investissement : Dépenses : 174 643.85 € / Recettes : 21 143.74 € + affectation de résultat de 100 000.00 € et excédent antérieur de 44 102.63 € / Soit un déficit de clôture de 9 397.48. Il en résulte un excédent de clôture de 138 311.10 €. Approbation à l'unanimité.

Budget annexe - Lotissement : Section de Fonctionnement : Dépenses : 0 € + déficit antérieur de 11 057.10€ / Soit un déficit de clôture de 11 057.10 €. Section d'investissement : Dépenses : 10 078.76€ + déficit antérieur de 66 523.55 € / Soit un déficit de clôture de 76 602.31€. Il en résulte un déficit global de clôture de 87 659.41 €. Approbation à l'unanimité.

4. Affectation des résultats de fonctionnement

Budget commune : Décision à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de clôture du fonctionnement, d'un montant de 147 708.58 €, 55 000 € à l'article 1068 en recette d'investissement et 92 709 € (ligne 002) en recette de fonctionnement et de reprendre le déficit de d'investissement soit 9 367.48 € (ligne 001) / Budget lotissement : Décision à l'unanimité de reprendre le déficit de clôture soit 66 523.55 € en dépenses d'investissement (ligne 001) et de reprendre le déficit de fonctionnement soit 11 057.10 € en dépenses de fonctionnement (ligne 002).

5. Intégration du budget CCAS dans le budget principal

Décision, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de clôture de fonctionnement du budget CCAS d'un montant de 396.89 € en recette de fonctionnement au budget principal.

6. Vote des taux d'imposition

Décision, à l'unanimité, de fixer les taux suivants : 32.59% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties / 68.99 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

7. Vote des budgets

Adoption, à l'unanimité des budgets primitifs 2021 : budget

principal : Fonctionnement : 889 173.00€ / Investissement : 288 606.00€, Budget lotissement : Fonctionnement : 98 139.00€ / Investissement : 86 682.00€.

8. Demande de subventions départementales

Avis favorable et autorisation donnée à Mme le Maire, à l'unanimité de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD pour les travaux suivants : Travaux de voirie sur la place de la mairie suite à la démolition d'un bâtiment public : 2 614€ HT soit 3 136.80 € TTC / Réhabilitation du logement communal sis 19 rue Gloire de France : 36 847.99 € HT soit 39 945.74 € TTC / Réhabilitation du logement communal sis 5 rue des Peintres : 41 069.32 € HT soit 47 388.98 € TTC / mise aux normes sanitaires et électriques du logement communal sis 15 rue Gloire de France : 3 639.70 € HT soit 4 367.64 € TTC / démolition du plafond de l'atelier communal afin de sécuriser le lieu : 1 512 € HT soit 1 814.40 € TTC / Sécurisation de l'accès au clocher de l'Eglise : 6 750.00 € HT soit 8 100.00 € TTC.

9. Modification de la Commission impôts, finances et personnel

A l'unanimité : Responsable : Vanessa LANNETTE / Membres : Jean François DESRUE, Andrée MONTEIRO CARDOSO, Gaëlle VOISIN, Bernard ROYER, Jacques PÉNICHOU, Michel BERLAND.

10. Motion contre le projet « Hercule »

Proposition de soumettre au vote de l'assemblée une motion contre le projet « Hercule » connu à ce jour afin de notifier le désaccord de la commune sur ce projet de restructuration. Unanimité.

11. (RGPD) : mise en conformité

Suite au décès de M. Roussely du cabinet Themys, le travail sur la mise en conformité vis-à-vis du RGPD doit se poursuivre avec un nouveau prestataire. Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'offre financière du cabinet GAIA pour un montant de 650.00 € HT pour l'audit et 325.00 € pour le suivi et l'assistance, avec une réduction de 10 % sur le montant de l'audit si toutes les entités de la CCPOL adhèrent à cette offre.

12. Informations diverses

* Visite de M. Pierre ALLARD, président de la CC POL mardi 13 avril 2021 à 16h30.

* Mme Janisset est en arrêt maladie depuis son malaise à l'école. Le service a été réorganisé.

13. Questions diverses

* M. Royer demande si les projets d'assainissement de certains villages sont abandonnés : aucun n'est prévu à court ou moyen terme sur la commune, le coût par habitant étant trop élevé. Par contre, le service assainissement de la CCPOL est très réactif en cas de problème.

* Mme Voisin demande une information sur le centre aéré

intercommunal de Chaillac.

* M. Sardin demande que le service technique élague le chemin de la station des Soumagnes pour l'accès lors de la vidange. Problèmes de visibilité dus à des haies rue Belles Roses.

* Un souci de visibilité rue Orientale et à Puytreillard. Une modification de sens de circulation du carrefour rue des Poètes et rue Orientale est à étudier pour limiter la vitesse.

Conseil Municipal du 14 juin 2021

1. Admission en non-valeur

Vu l'état des titres irrécouvrables (soit par des redevables insolubles, soit des créances éteintes suite à une procédure...) transmis par M. le Trésorier Principal de Rochechouart pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 757.68 euros / précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2021 : Chapitre 65-article 6541/ autorise Mme le Maire à émettre le mandat correspondant.

2. Cotisation COS

Proposition que la Collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2021, montants adoptés en AG le 20 mai 2021. Part ouvrière : 20 € par agent / Part patronale : 0.8% de la masse salariale totale avec 1 minimum de 140€ / agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier) / Cotisations de retraités : 25 € (pas de part patronale). Approbation à l'unanimité, des montants des cotisations dues au COS.

3. Contrat de partenariat DDFIP : Vérification des locaux

Contrat (2 ans) de partenariat de vérification sélective des locaux : examen de l'ensemble des locaux d'habitation classés en catégorie 7 (médiocre) et 8 (très médiocre), examen des locaux d'habitation codifiés EP. Le bilan des travaux sera présenté lors de la prochaine réunion annuelle de la CCID. Approbation du contrat à 5 abstentions et 8 voix pour.

4. Projet Erasmus : attribution des subventions aux partenaires

Autorisation, à l'unanimité, du versement des subventions aux différents partenaires et inscription des dépenses au chapitre 65 du budget principal de la Commune.

5. Tarification prêt de tables

Proposition que les administrés de la commune puissent louer 3

plateaux de tables avec tréteaux avec leurs chaises au tarif de 10 € par table avec une caution de 200 €. Unanimité.

6. Informations diverses

* Marché festif du 15 juillet 2021 à 18h30 : réunion d'information le 17 juin 2021.

* Remise du diplôme de Villages étoilés à Firbeix le 17 juin: 2 étoiles nous ont été décernées.

* Pour des raisons de sécurité, déplacement, par le département, du panneau d'agglomération (sortie direction St Mathieu).

* Carrefours à sécuriser pour une meilleure visibilité : dans le bourg, au carrefour de la Treille, à Chez Chambige. Demandes en cours au Conseil Départemental.

* Cette année, compte tenu des conditions climatiques favorables à la pousse de la végétation, du manque de personnel, des nombreuses petites surfaces communales dites sections de village réparties dans les 52 villages de la commune, il est suggéré que toute aide serait la bienvenue. Une information va être diffusée dans les villages.

* Elections départementales et régionales : dimanches 20 et 27 juin à la salle des fêtes.

* La Directrice de l'école quitte ses fonctions à Vayres, elle sera remplacée par Mme Dincq, enseignante de CP et CE, qui prend également le relai pour le projet Erasmus. Mme Janisset devrait être de retour le 5 juillet. Mme Uyttersprot remplace le temps de son arrêt Mme Vignerie à l'APC et à la garderie. Mme Coussit a donné sa démission, ces fonctions prennent fin le 4 juillet ; un stagiaire en espaces verts va être présent du 28/06 au 7/07 à mi-temps.

7. Questions diverses

* Bernard Royer demande si la salle est de nouveau accessible : oui, des associations l'ont déjà réservée.

* Gaëlle Voisin demande où en est le projet de vente du cabinet : En attente de la réponse de M. Betancort suite à l'envoi de la nouvelle proposition.

Conseil Municipal du 19 juillet 2021 à 20h00

1. Modification tarif des parcelles lotissement des Eglantiers

Il reste de nombreuses parcelles non attribuées au Lotissement « des Eglantiers ». Décision, à l'unanimité, de fixer le prix du m² de terrain à 7 €/m² auxquels s'ajoutent les frais de notaire/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer tous les compromis et actes de vente et de faire appliquer cette décision.

2. Décision modification n°1 du budget principal

Le Conseil Municipal décide d'effectuer, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes: Section investissement : Dépenses chap 040 article 13913 : + 8 175 / Recettes chap 021 : + 8 175 // Section fonctionnement : Recettes Chap 042 article 777 : + 8 175 / Dépenses Chap 023 : + 8 175 / Chap 012 article 6455 : + 568, article 64168 : + 5 000, article 6413 : - 5 568.

3. Recrutement au service technique dans le cadre du Parcours Emploi Compétences

Décision, à l'unanimité : création d'un emploi aidé sous la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) à compter du

01/09/2021 au service technique / de recruter Monsieur FETIS Jaouen en contrat PEC pour une durée de 12 mois, renouvelable / d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'accueil de ce contrat PEC. L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 23 heures travaillées par semaine. Précision : les services doivent être repensés afin d'être plus efficaces et efficients (commission RH).

4. Motion pour une réforme de l'assurance chômage des intermittents du spectacle

Par 3 abstentions et 12 voix pour : Prolongation de « l'année blanche » accordée aux intermittents du spectacle jusqu'au 31/08/22 pour leur permettre de travailler et cotiser une année complète, avec des garanties en cas de nouvelle fermeture / Retrait de la « réforme de l'assurance chômage » prévoyant, dans de nombreux cas, la diminution des indemnités de chômage, pénalisant les travailleurs précaires, du secteur cululturel comme des autres / Maintien et soutien accru pour les établissements culturels / Ouverture de

négociations pour promouvoir la culture et l'éducation populaire. Enfin, affirmation de notre solidarité avec toutes les manifestations et actions, non violentes, portant ces justes revendications.

5. Informations diverses

*Opération recyclage des masques chirurgicaux : une boîte de collecte Recyclamer est installée à l'Agence postale.

*Vente du cabinet : le Conseil Municipal ne valide pas la proposition de M. Betancort.

*Entretien des parcelles dans le bourg : Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Un courrier va être envoyé aux propriétaires concernés.

*M. Baron a vendu sa maison. Il souhaite continuer à exercer à Vayres une journée par semaine. Proposition de lui louer le studio avec une clause en cas de location à l'année.

*Réunion du PNR à Videix : le PNR souhaiterait que la carrière de Merlis reste dans le domaine public. Des subventions pourraient être allouées pour cette acquisition. Il s'agit aussi de dépolluer le site et de le réaménager.

*Chats errants à Chez Béjard : Réel problème surtout lorsque les habitants les nourrissent. Problème récurrent dans d'autres villages et engendre des problèmes sanitaires.

*Marché festif : Remerciements de Mme le Maire à Karine Courtey et aux membres du Conseil de leur implication. Karine Courtey remercie associations, producteurs et commerçants.

6. Questions diverses

*Jean François Desrue demande où en est le projet de wifi public : pas d'avancée.

*Michel Coiffier informe le Conseil que le SIAEP va envoyer un courrier aux habitants pour les informer du problème de pesticides dans les eaux de consommation.

*Jacques Pénichou demande que des travaux soient faits dans le chemin allant des Soumagnes à Puytreillard, il est devenu inaccessible.

Conseil Municipal du 17 septembre 2021 à 20h00

1. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

La procédure de modification simplifiée du P.L.U. permet d'opérer des modifications ponctuelles de zonages sur une ou plusieurs parcelles dans le respect des orientations définies dans le PADD de la commune. Après avoir organisé une réunion avec la D.D.T. et la Chambre d'Agriculture, trois projets ont été retenus : Reclassement d'une parcelle en zone NP en zone A pour autoriser l'implantation d'une serre de 50 m² au Moulin des Monts permettant la culture de légumes / Reclassement d'une partie de la zone A en zone NH au lieu-dit La Grande Chaise pour autoriser l'implantation d'un bâtiment de 30 m² avec auvent sur la parcelle F 325 dans le cadre du développement d'une activité de tourisme / Remplacement de la zone AHs par la zone AHp sur toute la commune. Décision, à 13 voix pour et 2 abstentions, d'autoriser Mme le Maire à prescrire la modification simplifiée n°1 du PLU et à mettre en place les modalités de concertations définies par le code de l'urbanisme.

2. CC POL : attribution de compensation année 2021

Décision, à l'unanimité, de réviser le montant des attributions de compensation afin de tenir compte de la reprise des chemins de randonnées PDIPR par les communes, précision que les montants ainsi déterminés sont détaillés dans le tableau annexé à la présente, les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours et autorisation à Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

3. Recrutement PEC : modification du taux de prise en charge

Considérant que l'agent recruté est domicilié en ZRR, validation à l'unanimité du montant de l'aide de l'Etat à hauteur de 80% sur la base hebdomadaire de 23 heures.

4. Créances éteintes d'un redevable

Monsieur le Trésorier a informé la commune que les recouvrements à l'égard de certaines créances étaient achevés. Le total de cette admission en créance éteinte s'élève donc à 2078.50 € pour une dette concernant le restaurant scolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en créance éteinte pour 2078.50 € résultant d'une dette pour le restaurant scolaire, dit que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au Chapitre 65 article 6542 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération.

5. Décision modificative n°2 sur le budget principal

Le Conseil Municipal décide d'effectuer, à l'unanimité, les

décisions modificatives suivantes, en section de fonctionnement : Dépenses Chapitre 011 article 61521: - 1000 / article 6261: - 1079 // Chapitre 65 article 6542 : + 2 079.

6. Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire

Le bureau de contrôle de légalité et de l'intercommunalité de la Préfecture, au vu de la délibération n°26 du 23 mai 2020, demande de définir les conditions envisagées pour l'exercice du droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, décision, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme le Maire la délégation suivante : D'exercer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal (pour un montant inférieur à 200 000 €), le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code.

7. Acquisition d'une licence de débit de boisson 4ème catégorie

Approbation, à l'unanimité, de l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie à un prix de 9 500 € (hors frais éventuels liés à la cession), désigne Maitre Véronique Delouis pour rédiger l'acte notarié, autorise Mme le Maire à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier, précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

8. Vente de parcelles au lotissement des Eglantiers

Madame le Maire expose à l'assemblée que trois demandes de réservation de lots au lotissement des Eglantiers ont été déposées en mairie. Autorisation, à l'unanimité, de la cession du lot n° 2 au profit de Madame Nathalie Fridrich, du lot n°6 au profit de Monsieur et Madame Franck et Estella Feugeas, des lots 11 et 12 au profit de Monsieur Thomas Lecherbault et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ces cessions.

9. Location des logements communaux

Mme le Maire informe le Conseil du départ des locataires de l'appartement situé au 21 rue Gloire de France. Les locataires de l'appartement situé au 15 rue Gloire de France ont déposé leur préavis de départ pour le 15 octobre 2021. Un nouveau locataire devrait occuper l'appartement du n° 15 à partir du 1er novembre 2021, soit après la réfection de la salle d'eau.

Validation de la location à partir du 1er novembre 2021, le loyer mensuel est fixé à 500 €.

10. Informations diverses

- *Monsieur ALLARD, Président de la CC POL, vient rencontrer les élus de Vayres le 12/10.
- *Erasmus : remise des livres de contes le 20 octobre 2021 à 14h30.
- *La commission R.H. se réunira le 27 septembre à 18h00.
- *Prochaine réunion du Conseil Municipal le 21 octobre à 20 h 00.
- *Comptoir fraternel : association maraichère bio favorisant l'insertion par l'activité économique des personnes en difficultés. Afin de répondre à loi EGAlim, le Conseil valide l'adhésion, la cotisation annuelle est de 5 €.
- *PNR : réunion sur le patrimoine naturel présent à la Carrière de

Merlis le 22/09/2021.

11. Questions diverses

- *Entretien des chemins : L'intervention d'une entreprise pour l'élagage des chemins est à l'étude, des devis vont être réalisés. Ces travaux ne seront pas subventionnés. Des devis vont être faits pour la rénovation des certains chemins, travaux qui pourront être subventionnés.
- *Droit d'accès à des parcelles aux Soumagnes : les personnes concernées doivent se présenter en mairie pour faire le point sur cette situation.

Conseil Municipal du 21 octobre 2021

1. Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU

Décision unanime de mettre à disposition pendant une durée de un mois, du 08/11/2021 au 08/12/2021, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie / Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition / A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Madame le Maire. Cette dernière présentera au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet.

2. Mandat spécial pour la participation du Maire au 103e congrès des Maires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Madame Vanessa LANNETTE, Maire de la commune de Vayres, pour assister au Congrès des Maires, accepte que la collectivité prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés, dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65 article 6532 du budget principal.

3. Décision modificative n°3 du budget principal

Le Conseil Municipal décide d'effectuer, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes : Section investissement : Dépenses : Chapitre 21 - article 21318 : -11 000 / Chapitre 20 - article 2051 : + 11 000.

4. Travaux de rénovation de la salle informatique à l'école

Il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation de la salle informatique à l'école Pierre de Ronsard, très vétuste. Le coût estimatif des travaux serait de 13 951.10€ HT. Il y a lieu de prévoir un pourcentage de frais imprévu de 5 % soit 697.55€. Avis favorable, à l'unanimité, et autorisation à demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du CTD et de solliciter, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR 2022.

5. Financement du matériel du psychologue scolaire

Le budget alloué à ce matériel était porté par la commune de Châlus. Pour l'année 2021-2022, cette dépense serait répartie sur l'ensemble des dix-huit communes du secteur d'intervention du

psychologue. Il est proposé une participation à hauteur de 1€ par enfant pour le financement du matériel du psychologue. Les années suivantes, cette participation serait de 0.20€ par enfant. Le Conseil demande un complément d'informations sur le matériel à changer. Le psychologue dépendant de l'Education Nationale, ce serait à elle de prendre en charge le nouveau matériel.

6. Location des appartements

Décision, à l'unanimité, de louer l'appartement sis 15 rue Gloire de France à Monsieur Jérôme GLINEUR à compter du 1er novembre 2021, fixe le loyer mensuel à 500 € / Décision, par 3 abstentions et 12 voix pour, de louer l'appartement sis 21 rue Gloire de France à Madame Corinne LEVEQUE à compter du 5 novembre 2021, fixe le loyer mensuel à 500 €.

7. Participation aux frais de fournitures scolaires

Vu la liste des enfants fréquentant le collège de Rochechouart, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder la prise en charge des frais de fournitures scolaires pour les enfants domiciliés sur la commune et suivant la liste établie par le collège de Rochechouart et dit que les dépenses en résultant seront imputées au compte 62 article 62878 du budget principal.

8. Informations diverses

- * Le recensement se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.
- * Il y a eu cinq naissances depuis 2020 sur la commune : un courrier va être envoyé aux parents pour savoir s'il possède un jardin afin de leur offrir un arbre fruitier.
- * Un arrêté départemental a été pris concernant la limitation de vitesse à Chez Chambige, elle sera de limitée 70 km/h sur la route départementale n°10.
- * Florent Sardin doit faire le point sur la balayeuse.
- * Visite de la Carrière de Merlis le 10 novembre 2021 en présence notamment du PNR, de la Réserve Naturelle de Rochechouart.
- * Les membres de l'association des Anciens Combattants se recueilleront sur la sépulture de M. Goudy le 29 octobre à 17h00 au cimetière du Chalât.
- * La rencontre avec le Président de la Communauté de Communes, Pierre Allard, le 12 octobre a été très instructive ; de nombreux problèmes ont été abordés et des réponses ont été apportées. A l'étude, une application sur téléphone portable pour les voyrois comme celle mise en service pour les habitants de Saint-Junien. Les habitants pourront déposer des signalements tels un lampadaire éteint, un problème de voirie, chute d'arbre...
- * Mme le Maire propose d'organiser des réunions publiques avec les habitants de la commune afin d'aborder tous les sujets. Un courrier d'invitation sera envoyé aux habitants.
- * Vincent Normand présente un courrier envoyé par l'ARS concernant le dispositif Phytosignal (dispositif pilote de recueil et de gestion des signalements liés aux épandages, agricoles ou non

agricoles, de pesticides sur l'ensemble de la région).

* Karine Courtey informe le Conseil que son mari a pris des photos dans les lieux-dits de la commune pour le bulletin municipal. Les habitants sont satisfaits de l'intérêt porté aux villages grâce à ces prises de vues.

* Problème de voirie, notamment de haies surplombant la RD 675 : un courrier va être envoyé aux habitants concernés.

* Un panneau signalant l'aire de camping-car va être commandé.

* Bernard Royer s'interroge sur les missions du conseiller délégué. Le coût de ce poste est de 2800€ par an sur six ans. Il s'agit de réfléchir sur les fonctions de ce poste.

* Michel Coiffier informe le Conseil de l'avancée pour la réfection des chemins.

Conseil Municipal du 10 décembre 2021

1. Approbation de la modification simplifiée du PLU

Décision unanime : approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente / autorisation donnée à Mme le Maire de signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération / indication que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Vayres et que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité et elle produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

2. Dépôt numérique des autorisations d'urbanisme

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers, décision unanime: la saisine par voie électronique relative aux autorisations droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://sve.sirap.fr>.

3. Recensement 2022 : modalités de rémunération des agents

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022, décision unanime: création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022 / décision de rémunérer les agents recenseurs sur une base forfaitaire calculée sur le 1er échelon de l'Echelle 3, indice brut 354 – indice majoré 340 à temps complet sur une durée de 6 semaines. Les dépenses en résultant seront imputées au compte 64, article 64131 du budget principal.

4. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Le Conseil Municipal, en application de l'article L232 1 du Code des Collectivités Locales, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, avant le vote du budget primitif 2022.

Budget principal: Chapitre 20 : frais d'étude 2 875 € / Chapitre 21 : immobilisations 43 565 € / Chapitre 23 : immobilisations en cours 9 560 €.

5. Suppression de la régie transport scolaire

Mme le Maire informe le Conseil de la très faible activité de la régie des transports scolaires et propose en conséquence de clôturer cette régie communale de recettes. Décision unanime d'approuver la clôture de la régie de recettes relative aux transports scolaires par suppression de celle-ci.

6. Financement du matériel du psychologue de l'Education Nationale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 voix contre et 11 abstentions, décide de ne pas verser de subvention pour le

fonctionnement du psychologue de l'Education Nationale et précise que cette charge relève du ministère de l'Education Nationale.

7. Maintenance de l'éclairage public : choix de l'entreprise

Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrive à son terme le 31.12.2021. Trois entreprises ont été consultées, les entreprises Contamine, Allez et Cie et Batifoix.

Deux entreprises ont répondu : l'entreprise Allez et Cie pour un montant de 8 525.50 € HT et l'entreprise Batifoix pour un montant de 7 369.50 € HT. Décision unanime de retenir la société Batifoix pour la maintenance de l'éclairage public pour un montant de 7 369.50 € HT, offre la moins disante et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

8. Décision modificative n°4 du BP

Décision unanime d'effectuer les décisions modificatives suivantes :
 Section fonctionnement : Dépenses : Chapitre 011 - article 6251 - Voyages et déplacement : - 6 005 / article 60621 - Combustible: + 1500 / article 60622 - Carburant : +800 / article 6065 - Livres, disque : +760 / article 61551 - Entretien de matériel roulant : +440 / article 6182 - Documentation générale et technique : + 104 / article 6188 - Autres frais divers : + 60 / article 6237 - Publication : + 276 / article 6261 - Frais d'affranchissement : + 915 / article 6262 - Frais de télécommunication : +300 / article 6281 - Concours divers : + 850 / Chapitre 012 - article 6413 - Personnel non titulaire : - 22 570 / article 6411 - Personnel titulaire : + 19 000 / article 6453 - Cotisations aux caisses de retraite : + 2 700 / article 64731 - Charge de personnel allocation chômage : + 870 / article 657362 - Subvention budget CCAS : -540 / article 65548 - Contribution aux organismes de regroupement : + 504 / article 6535 - Frais de formation : + 36 / Chapitre 67 - article 6226 - Honoraires : - 3 050 / article 673 - Titres annulés sur exercice antérieur : + 3 050.

9. Décision modificative n°1 du budget lotissement

Décision unanime d'effectuer les décisions modificatives suivantes :
 Section fonctionnement : Dépenses : Chapitre 011 - article 6045 : Prestations de services : + 1900 € / Recettes : Chapitre 70 - article 7015 : Ventes de terrains aménagés : + 1900 €.

10. Adressage d'une parcelle à Puytreillard

Décision unanime de numéroter la parcelle cadastrée section B n° 414 : 10 Puytreillard et de dire que la nouvelle numérotation sera financée par la commune.

11. Informations diverses

* Samedi 11 décembre, des arbres fruitiers seront remis aux parents des enfants nés en 2020 et 2021.

* L'association VIC propose le samedi 11 décembre à 20h30 une soirée théâtre.

* Jeudi 16 décembre : le repas de Noël des enfants de l'école sera suivi en fin de journée par un spectacle. Le lendemain, à l'école, l'Amicale Laïque propose l'arbre de Noël suivi d'un goûter.

* RGPD : la société GAIA a fait l'audit. Le rapport établi est plutôt positif.

Les compte-rendus complets des Conseils Municipaux sont à votre disposition à la mairie ou sur le site de la commune (www.vayres.fr)

Réalizations Budgétaires 2021

Opérations réelles arrêtées au 17 décembre 2021

FONCTIONNEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
60	Combustibles, chauffage, alimentation, edf	73 006,58
61	Location de matériel, copieurs, maintenance, entretien voirie, primes d'assurance, autres frais divers	47 122,94
62	Honoraires, imprimés, fêtes, cérémonies, frais de télécommunications, transports scolaires	10 813,88
63	Taxes foncières, impôts indirects, taxes et impôts sur véhicules	8 612,00
64	Salaires, cotisations urssaf, caisse de retraite, assedic	279 800,19
65	Contributions à divers organismes de regroupement et subventions aux associations	162 873,00
66	Remboursements en intérêts des emprunts	7 878,99
67	Charges exceptionnelles	3 107,77
TOTAL GENERAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	593 215,35

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
64	Remboursements sur rémunérations et sur charges diverses	9 209,75
70	Ventes de produits et prestations de service : cantine, transports scolaires, locations	24 857,65
73	Impôts et taxes	313 312,69
74	Dotations et subventions Etat et Département, allocations compensatrices	355 803,40
75	Revenus d'immeubles	31 192,05
77	Autres produits	14 954,11
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	749 329,65

INVESTISSEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
1641	Remboursement en capital des emprunts	54 221,05
21	Immobilisations corporelles	20 060,00
23	Immobilisations en cours	-
TOTAL GENERAL	DEPENSES D' INVESTISSEMENT	74 281,05

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	55 000,00
10222	FCTVA	1 475,86
10226	Taxe d'aménagement	355,99
16	Emprunt	-
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 831,85

Le compte administratif 2021 ne sera arrêté définitivement que le 22 janvier 2022

ATTENTION

Mise en garde contre le **démarchage abusif** : réfection des toitures, isolation, détecteurs de fumées, installation de panneaux photovoltaïques, installation de la fibre ... N'hésitez pas à contacter la mairie ou la gendarmerie (05.55.00.00.02).

En vertu de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L211-21 et L211-22 du Code Rural, la **divagation des animaux domestiques** est interdite sur le territoire de la commune. Tout animal trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière et les propriétaires seront passibles d'amende.

Lutte contre les **frelons asiatiques** : dès le mois de mars, pensez à fabriquer des pièges avec une bouteille en plastique percée remplie de bière et de jus de cassis pour éviter la propagation des nids.

La vie municipale

Le conseil municipal

Madame le Maire



Vanessa LANNETTE

Les Adjoints



Michel COIFFIER
Travaux et voirie



Gaëlle VOISIN
Affaires scolaires



Karine COURTEY
Culture et associations

Les Conseillers



Florent SARDIN
Conseiller délégué



Jean-François DESRUE



Mélanie ICHÉ



Vincent NORMAND



Roland MAVEYRAUD



Bernard ROYER



Jacques PENICHOU



Michel BERLAND



Caroline GEDO-SZMIDT



Karine BOULESTEIX



Andrée MONTEIRO CARDOSO

Honorariat de Madame Jocelyne REJASSE

Madame Jocelyne REJASSE a reçu le diplôme de Maire Honoraire Vendredi 23 avril 2021 lors d'une cérémonie sous la halle du champ de foire.

L'honorariat est "une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens dans un esprit de civisme et de bénévolat" comme le rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales.

La nouvelle municipalité a souhaité remettre cette distinction à Madame REJASSE qui a été élue de notre commune, dans un premier temps en tant que 1ère adjointe de 1995 à 2000, puis ensuite en tant que Maire de la commune pendant 20 ans de 2001 à 2021 .



Label villes et villages étoilés

L'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes a décerné à notre commune "Le label 2 étoiles" des "villes et villages étoilés" 2019-2020 lors d'une cérémonie organisée en ouverture du comité syndical du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, jeudi 17 juin 2021 à Firbeix. Les diplômes ont été remis par Monsieur Michel DEROMME, référent local de l'association. Madame Jocelyne REJASSE avait été conviée à cette cérémonie par Madame le Maire car ce projet de labélisation avait été engagé à l'initiative de la précédente municipalité.

Ce label a pour but "la promotion et la mise en œuvre, par les communes qui concourent, d'éclairages extérieurs visant à prévenir, limiter et supprimer les nuisances lumineuses en étant notamment soucieux des impacts sur la biodiversité et les paysages nocturnes, sur le sommeil et la santé des habitants, des économies d'énergies et de la limitation des gaz à effet de serre induits, de l'éco-conception et du recyclage des matériels utilisés, ainsi que de la capacité d'observation du ciel nocturne pour les générations actuelles et à venir" comme le précise le règlement du concours.



Vayres fait partie des 12 communes lauréates sur le territoire du Parc Naturel Régional Périgord Limousin avec Saint-Cyr, Saint-Estèphe, Champagnac-la-Rivière, Dournazac, Flavignac, La Rochebeaucourt-et-Argentine, Le Chalard, Milhac de Nontron, Rochechouart, Chalus et Champniers-et-Reilhac.



L'école communale Pierre de Ronsard

Notre école accueille, à la rentrée 2021-2022, 29 enfants répartis en 2 niveaux allant de la très petite section maternelle jusqu'au CM2.

Mme Anastasia DINCQ assure la direction de l'école et a en charge les CE1, CE2, CM1 et CM2 et Mme Morgane PRESSIGOUT a en charge les maternelles (très petite, petite, moyenne et grande sections) et le CP.

Cette année, la classe de CE CM est allée à la piscine une fois par semaine tout le premier trimestre et les maternelles et CP iront au printemps. Une intervenante musique se rend également à l'école tout les 15 jours. Une bibliothèque est en cours d'installation : les enfants pourront y emprunter des livres.

Enfin, nous disposons de tableaux interactifs dans les deux classes ainsi que d'une douzaine d'ordinateurs pour les enfants.

Nous informons également les parents qu'il existe un portail entre la micro-crèche et l'école. Ainsi un enfant de la micro-crèche peut venir visiter de l'école et si un enfant vient par exemple à l'école uniquement le matin, il peut aller à la micro-crèche l'après-midi.



Organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours ; le matin de 8h40 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h10

La garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h10 à 18h30. Au restaurant scolaire, les repas sont élaborés de préférence à partir de produits locaux et biologiques.

Vous pouvez consulter les menus sur notre site internet, rubrique "menus cantine".

Inscription pour la rentrée de septembre 2022 : à la mairie dès le mois de janvier 2022.

Projet Erasmus : remise des livres de contes

Notre école communale est engagée depuis maintenant deux ans dans un projet Erasmus qui regroupe des écoles et des associations de six pays européens. Le thème de ce projet est : "Des stéréotypes à l'égalité de genre". Dans ce cadre, un livre de contes intitulé : "Les contes classiques revisités pour l'égalité filles-garçons" a été réalisé avec tous les partenaires impliqués. Mercredi 20 octobre se déroulait, à la salle polyvalente, la remise officielle de ces livres de contes aux enfants de notre école communale en présence de Madame le Maire et d'élus de la commune, de M. Musson, Inspecteur d'académie, de M. Raymondaut, Conseiller Départemental, de deux représentantes de l'association Aux couleurs du Deba, partenaire du projet, du personnel enseignant et d'employés communaux.



Marché festif

En partenariat avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin un marché festif a été organisé Jeudi 15 juillet en soirée sur la place de champ de foire.

Cette première édition, dans le respect des règles sanitaires, était l'occasion idéale de réunir producteurs et artisans locaux pour le plus grand plaisir des gastronomes et amateurs du terroir.

La commune remercie tous les participants qui ont fait de cet événement un franc succès. Nous vous attendons déjà nombreux pour la prochaine édition.

Nous remercions également M. Lionel Mansion, photographe de la communauté de communes et de la ville de Saint Junien pour ses prises de vue.



Inauguration de "ESTELLA INSTITUT"

Madame le Maire et sa troisième adjointe se sont rendues à l'inauguration de l'institut de beauté "ESTELLA INSTITUT " qui ouvrait ses portes le jeudi 7 octobre à 18h00.

Voici une présentation de cet établissement par sa créatrice :

"J'ai l'immense plaisir de vous inviter à découvrir mon institut niché au cœur de Vayres. J'ai eu un parcours professionnel varié qui m'a permis d'élaborer ce projet qui me tient à cœur. Créer un endroit dédié au bien-être de mes clients où chaque prestation est un soin. Le temps du rendez-vous est un laps de temps suspendu, pour vous. Ce projet me permet également de pratiquer mon métier d'esthéticienne tel que je le conçois, en prenant le temps avec mes clients, en choisissant une approche vraiment personnalisée des soins pour toujours vous proposer des prestations de qualités tout en prenant plaisir à pratiquer. Vous proposer des soins que j'aurais moi-même aimé recevoir, le tout dans un cadre chaleureux. Je suis heureuse que cette aventure m'ait permis de m'installer à Vayres et de contribuer au dynamisme de notre commune. Ainsi je me suis lancée à mon compte à mon domicile pour vous proposer de prendre du temps pour vous. De prendre soin de vous. Bienvenue chez ESTELLA INSTITUT".



Décorations de Noël dans le bourg

Les associations de la commune et les enfants de notre école ont été mis à contribution pour installer les décorations de Noël dans le bourg.

Un atelier à la salle polyvalente suivi d'un goûter avec chocolat chaud a été organisé pour l'occasion.



Célébration des naissances 2020-2021

L' équipe municipale a décidé de célébrer les naissances sur notre commune. Une cérémonie a donc été organisée à la mairie en fin d'année pour remettre aux jeunes parents un poirier, à planter dans leur jardin, dont la croissance accompagnera celle des enfants.



Participation des habitants

Nous souhaitons remercier les habitants de la commune qui participent à l'entretien des massifs et des places du bourg et des villages.



France Services de Rochechouart

France
services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? L'espace France Services de la sous-préfecture de Rochechouart est là pour vous accompagner.

France Services c'est, en un seul et même endroit, la CAF, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les ministères de la justice (Défenseur des Droits) et de l'intérieur (permis de conduire, carte grise, pré-demande de carte d'identité et de passeport). Des opérateurs locaux effectuent également des permanences mensuelles dans les locaux de la France Services : l'association Limousin Nature Environnement pour la rénovation énergétique, la DDETSPP pour le droit du travail, le conciliateur de justice, l'association France Victime 87 ou encore Action Logement Services.

Vous serez accueilli(e)s par un agent formé aux différentes démarches du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h dans les locaux de la sous-préfecture de Rochechouart, 2 place des halles 87600 Rochechouart. Dans le cadre de la crise sanitaire l'accès à la France Services s'effectue uniquement sur RDV au 05-87-03-11-30.

Retrouvez l'ensemble des informations concernant les France services du département sur le site de la Préfecture de la Haute-Vienne (<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actualites/France-Services>).

France Services : proche de vous, proche de chez vous

LA VIE MUNICIPALE

Travaux de voirie sur la commune

Voici un inventaire des principaux travaux de voirie entrepris cette année sur la commune pour des motifs de sécurité routière et de meilleure accessibilité.



Sécurisation de la circulation des véhicules dans le village de la Guinandie



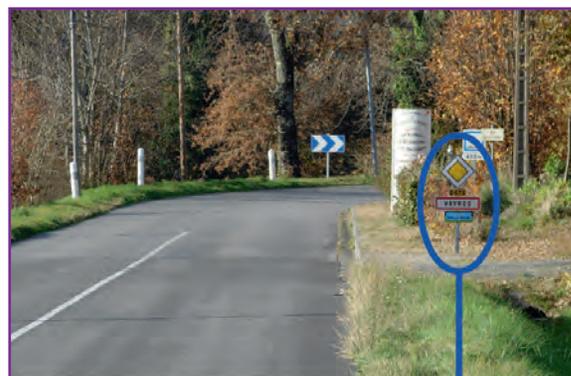
Création d'un cédez-le-passage au carrefour entre la VC 9 et la VC 22



Suppression du WC public et réfection de l'aire de stationnement sur le parking derrière la Mairie



Pose de panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h au village de Chez Chambige



Déplacement des panneaux d'entrée et sortie de bourg sur la D675 direction Saint-Mathieu



« Mon Parc Périgord-Limousin »
L'appli des habitants du Périgord-Limousin



Connaissez-vous l'application mobile du Parc naturel régional Périgord-Limousin ?

Depuis son lancement en juin 2020, elle a permis à des milliers de visiteurs d'être guidé, de séjourner et pratiquer les activités reconnues par le Parc. Mine d'information pour découvrir le territoire, l'application référence entre autres près de 100 points d'intérêts, 22 itinéraires de randonnée emblématiques, les producteurs Valeurs Parc et l'agenda des animations.

C'est aussi une application incontournable pour mieux connaître l'espace naturel, les animaux qui le peuple, les espèces de flore, les milieux, les paysages, ... et apprendre par des gestes simples à les préserver.

Grâce à sa carte détaillée, chacun peut se géolocaliser et ainsi découvrir les activités, les randonnées et les points d'intérêts naturels à proximité de sa position.

Mais sa véritable originalité, c'est le caractère participatif de l'application !

Les habitants du Parc Périgord-Limousin peuvent spontanément et intuitivement partager leurs observations sur la biodiversité, questionner le Parc naturel régional et la communauté des utilisateurs, proposer des idées et des actions, partager leurs coups de cœur... Les utilisateurs de l'application peuvent également signaler aux équipes du Parc tout dysfonctionnement repéré sur le territoire.

Des projets participatifs, portés en propre par le Parc ou ses partenaires, seront également régulièrement communiqués par le biais de l'application afin que les volontaires puissent s'impliquer pour les causes qui les intéressent.

Et en bonus : un système d'alerte pour suivre les dernières nouveautés du Parc.

Pour rester informé en temps réel des actualités, conseils et bons plans du Parc naturel régional Périgord-Limousin, il suffit de télécharger l'application. C'est simple, rapide et gratuit !

Avec le développement de Mon Parc, le Parc Périgord-Limousin s'affirme comme un territoire innovant pour préserver l'environnement et mobiliser les citoyens, visiteurs et habitants.

Téléchargez l'application
"Mon Parc" :



APPLE STORE



GOOGLE PLAY

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter :

Delphine COUDERT, chargée de
communication touristique et numérique

Tél. : 05 53 55 36 00

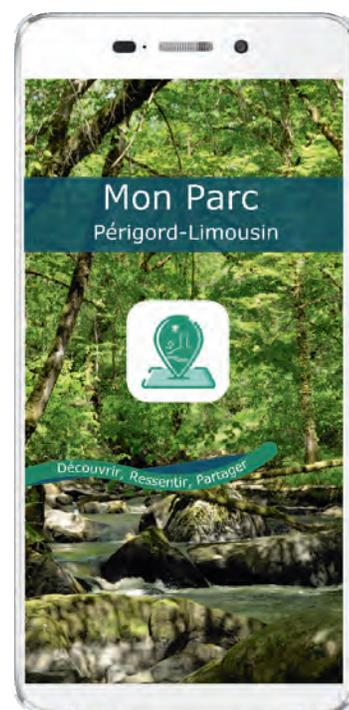
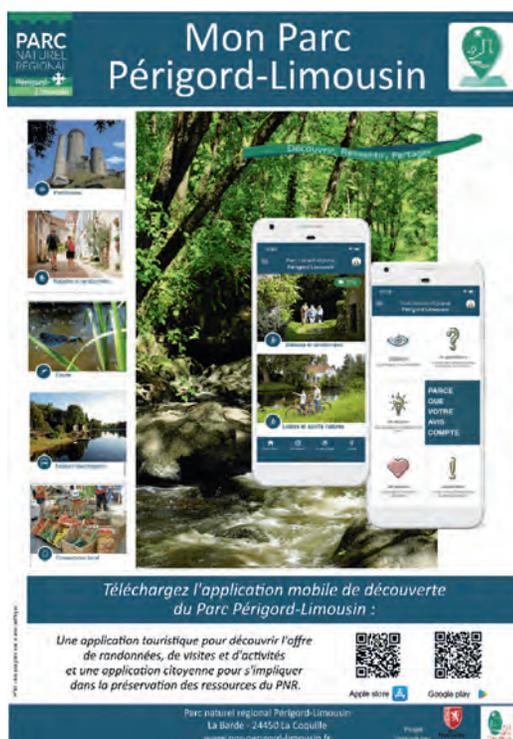
Mail: d.coudert@pnrpl.com

Fanny LABROUSSE, Chargée de mission

Implication des habitants

Tél. : 05 53 55 36 00

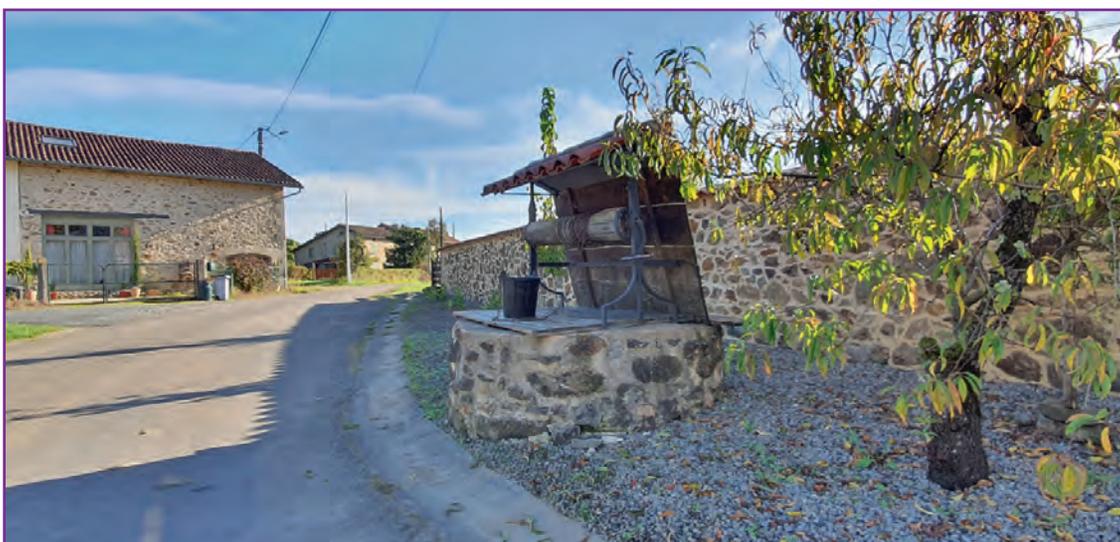
Mail: f.labrousse@pnrpl.com



Puits de nos villages



Bonnefond



La Doradie



Le Grand Meynieux



La Côte



Chez Chambige



La Guinandie



La Treille

Les associations



Les Vayres à Pieds au pays de la météorite

Après un début d'année difficile, nous avons repris les randonnées le 23 février 2021.

L'assemblée générale et des manifestations ont été annulées (galette, crêpes) et suite au reconfinement en avril, les randonnées ont repris le 25 mai à Saint Auvent.



Hors période de crise sanitaire, nous marchons tous les mardis dans deux groupes différents : petit parcours d'environ 8 à 9 kms et grand parcours de 12 à 14 kms.

Le 29 juin, notre journée détente prévue à l'étang de Masselièvre à la Chapelle-Montbrandeix a été annulée en raison de la météo mais reportée à Vayres pour une randonnée de 6.5 kms (23 randonneurs). Bravo à eux. Cette randonnée fut suivie d'un repas à la salle polyvalente concocté par le traiteur « Franck Varachaud » : repas très apprécié, avec une très bonne ambiance (52 participants).



Le bureau :

Madame le Maire de Vayres – Présidente d'honneur

Maryvonne Royer – Présidente

Michèle Jeannet – Trésorière

Michel Lhopital – Secrétaire

Nous remercions vivement la municipalité de Vayres pour le prêt de la salle à la dernière minute.

Le 15 juillet à Vayres, dans le cadre du marché festif organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, les Vayres à Pieds ont tenu la buvette avec une bonne participation et un temps très agréable.

En septembre, notre voyage de fin d'année à Turenne a été annulé par manque d'inscriptions (sans doute en raison des contraintes liées à la crise sanitaire).



En décembre, organisation de randonnées sur Vayres et Rochechouart pour le Téléthon.

Le 17 décembre 2021, l'assemblée générale fut suivie d'une surprise pour les 20 ans de notre club.

Les Vayres à Pieds vous invitent à venir les rejoindre et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année 2021.



Amicale Laïque de l'école de Vayres

Cette année fut pauvre en manifestations mais riche en émotions !!!

En effet, nous n'avons pas fait de loto ou de concours de belote mais simplement une tombola sous forme de tickets à gratter. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les participants. Pour l'année à venir, nous envisageons d'organiser un loto et pourquoi pas un vide grenier ou un repas dansant mais pour l'instant nous n'avons pas fixé les dates.

En ce qui concerne l'année écoulée, le Père Noël est une nouvelle fois venu rendre visite aux élèves, il est arrivé en calèche avec une hotte bien chargée en cadeaux et chocolats, ce fut un excellent moment que l'on a partagé tous ensemble.

Pour Pâques, une chasse aux œufs a été organisée au stade, les cloches ont bien gâté les enfants !!

Et pour conclure l'année dans la joie et la bonne humeur nous avons organisé un Koh-Lanta dans la cour de l'école. Les élèves ont formé trois équipes : les rouges, les jaunes et les bleus. Ils sont tous repartis avec des petites médailles et divers petits lots. Nous avons aussi remis un cadeau aux élèves de CM2 pour leur départ en sixième ainsi qu'à l'équipe enseignante. Nous avons conclu cette belle journée par un goûter auquel les parents étaient invités.

Nous espérons pouvoir contribuer au financement d'une sortie pour la fin de cette année ainsi qu'à plusieurs autres projets.

Pour conclure, suite à notre assemblée générale, un nouveau bureau a été élu ; nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux bénévoles au sein de l'équipe dont les enseignantes, Madame Pressigout et Madame Dincq.



Présidente : Cindy Basgrot
 Vice-présidente : Agnès Lacoste
 Secrétaire : Laura Thorelle
 Vice-secrétaire : Sabrina Caillaud
 Trésorier : Christophe Typhonnet
 Vice trésorier : Tony Trincart
 Membres actifs : Magali Fauchoux, Carole Van de Sand, Viridiana Decoopman, Romain Basgrot, Anastasia Dincq, Morgane Pressigout et Marjorie Thorelle .

Je tiens à remercier tous les bénévoles de l'équipe pour leur implication au sein de l'association ainsi que les mairies de Vayres et Chéronnac pour leur soutien.

Numéro et adresse mail de contact :
 prevaud.cindy@orange.fr / 06.64.37.07.40

A très bientôt, La présidente, Cindy Basgrot



Les Roses d'Automne

L'année 2021 a été très perturbée, bien sûr à cause du COVID.

Nous avons repris les mercredis "Belote" en septembre et avons pu faire notre repas d'automne "les tourtières".

Le 19 décembre, nous aurions dû organiser notre repas de fin d'année qui a malheureusement été annulé.

Le bureau n'a pas été modifié :

Madame le Maire de Vayres – Présidente d'honneur

Christian Eymard – Président

Lucette Sansonnet – Vice-Présidente

Eliane Blanc – Secrétaire

Cathy Paviot – Trésorière

Pour 2022, les Roses d'Automne comptent organiser :

Les mercredis tous les 15 jours : réunion belote

Tous les 3 mois : un repas

Animation : concours de pêche et concours de belote

Nous souhaitons à chacun de vous ainsi qu'à ceux que vous aimez une meilleure année 2022, et merci à tous et à toutes.



Eliane Blanc, Secrétaire

Association Communale de Chasse Agréée

Plaisir cynégétique - Sécurité - Ethique - Gestion



2021 a commencé dans la continuité de 2020 c'est-à-dire dans la gestion du risque COVID 19 aussi pour les chasseurs. Heureusement pendant la période de confinement, le gouvernement a reconnu la nécessité de continuer les plans de chasse du grand gibier comme mission d'intérêt général ; la chasse des sangliers et des cervidés a pu se dérouler dans des conditions à peu près normales en respectant bien entendu les consignes de sortie. Il n'en a pas été de même pour les manifestations ; le banquet annuel a été annulé pour cause sanitaire et le manque à gagner a eu un impact négatif sur le bilan financier de la saison 2020-2021. A l'approche de l'été la situation sanitaire s'étant améliorée, l'Assemblée Générale a pu se tenir le 11 Juillet 2021. Une quarantaine de chasseurs étaient présents ainsi que Madame Vanessa LANNETTE MICHAUT, Maire de Vayres et Madame Karine COURTEY, Adjointe en charge des associations. Le Président les remercie pour leur participation. Au cours de sa prise de parole, Madame le Maire a attiré l'attention des chasseurs sur la sécurité dans les actions de chasse, les déplacements sur les routes et les chemins mais aussi sur la vigilance et la bienveillance envers les autres usagers de la nature. Ces mêmes règles sont rappelées aux chasseurs par le Président avant chaque battue. Les chasseurs sont aussi des citoyens responsables, capables de bien gérer leurs territoires mais actuellement ils ont des raisons d'être en colère. Au-delà des chasses traditionnelles menacées d'interdiction, c'est toute la chasse qui subit un climat de persécution. Les manifestations pacifiques du 18 Septembre en France (Mont de Marsan pour la Nouvelle Aquitaine) ont montré un front commun de la ruralité afin de défendre avec fierté et bonheur nos traditions et nos valeurs transmises de générations en générations.

La composition du conseil d'administration de l'ACCA reste inchangée :

Président : Jean Francis CHABERNAUD

Vice Président : Mathieu RIAUD

Trésorier : Guy ROCHE

Secrétaire : Roland MAVEYRAUD

Trésorier Adjoint : Roger DISSERAND

Secrétaire Adjoint : Didier BOULESTEIX

Membre et Président d'Honneur : Fernand MAVEYRAUD

Membre : Philippe TYPHONNET

Membre : Jean François VOISIN



Chevillards au chemin du Puy
Le Chalât (photo : B. MAVEYRAUD)

Malgré une nette réduction sur les dépenses, la saison 2020-2021 a été déficitaire principalement à cause de l'annulation du banquet de la chasse. Afin de ramener de la trésorerie, l'assemblée a accepté une augmentation des tarifs adhérents pour la saison 2021-2022. Nous espérons qu'en 2022, notre traditionnel banquet pourra avoir lieu à la salle polyvalente le Dimanche 13 Février.

Les plans de chasse « Grand Gibier » ont été réalisés ce qui montre que chevreuils et cerfs sont nombreux sur le territoire avec certainement un palier atteint pour le chevreuil alors que la population de grands cervidés continue à augmenter. Notre plan de chasse «cerf» attribue deux animaux supplémentaires pour la saison 2021-2022 afin de mieux adapter la population aux capacités d'accueil de notre territoire de plus en plus céréalier.

La population de sangliers augmente partout en France. La Haute-Vienne, le secteur 8 auquel l'ACCA est rattachée et l'ACCA de Vayres (voir photo) n'y échappent pas malgré l'augmentation des prélèvements. Le « gibier de passion » pour la plupart des chasseurs est présent sur tout le territoire. L'assouplissement du règlement de chasse pour l'espèce et l'augmentation du temps de chasse doivent contribuer à limiter la population.

Les lâchers de petit gibier sont indispensables pour maintenir une petite population de perdrix et faisans. Avec le lièvre, ils subissent la forte prédation des renards et autres sauvagines qui sont en forte augmentation. Une nouvelle gestion du lièvre par plan de chasse similaire au grand gibier est mise en place en Haute-Vienne. Le plan vise une limitation drastique des prélèvements en cours de saison de chasse afin de favoriser la reproduction naturelle et de corriger la population des prédateurs d'autre part. A Vayres, on ne chasse plus le lièvre depuis plusieurs années.

Par contre les canards « colvert » restent bien implantés partout sur nos mares et étangs. Durant tout l'hiver dernier, chasseurs et promeneurs ont pu observer de nombreux vols de palombes. Cultures à gibier, champs de maïs et blé noir y sont sans doute pour beaucoup.

La saison 2021-2022 a très bien débuté, elle devrait être un bon « crû » surtout pour le grand gibier. Nos remerciements chaleureux vont aux Agriculteurs et Forestiers sans qui la pratique de la chasse populaire en ACCA serait impossible.



Sangliers « Bêtes Noires » le long de la Vayres
Chez Brandy (photo : B. MAVEYRAUD)

U.S. Vayres

Enfin !!

Une saison qui vient de débiter en septembre dernier et qui, nous l'espérons, ira à son terme dans les meilleures conditions possibles.

Malgré le contexte, nous avons continué à travailler pour conserver nos deux équipes seniors avec un nouveau bureau, un nouvel entraîneur, de nouveaux joueurs et surtout trois arbitres (deux au niveau départemental et un au niveau régional).

Avec plus de 70 ans d'existence, l'US Vayres est encore là et a pour seule ambition la pratique du football dans notre petite commune rurale.

Notre volonté est de partager encore et encore avec vous la passion du football.

Le football, et plus généralement le sport, est une école de la vie, de la volonté, du dépassement de soi mais aussi d'égalité, de fraternité et de liberté. Notre football rural doit rester un jeu, un amusement.

Nous invitons tous les amoureux du foot à nous rejoindre et à agir pour pérenniser notre sport sur le territoire communal.

Nous voulons aussi saluer les efforts accomplis par chacun (dirigeants, joueurs, supporters, sympathisants, partenaires privés et publics) et vous dire Merci.

Que cette saison, que nous espérons complète, apporte beaucoup de joie et de sérénité à tous.

L'US Vayres vous présente ses meilleurs vœux et une bonne santé pour l'année 2022.

Nous aurons aussi une pensée pour ceux qui nous ont quittés.



Sportivement

Amicale des Anciens de l'U.S. Vayres

L'année 2021 s'est déroulée dans un contexte encore particulier lié à la gestion de la crise sanitaire du covid 19.

L'amicale des anciens, comme toutes les associations, n'échappe pas à ce contexte.

Pendant les six premiers mois de l'année, toutes les manifestations ont été annulées, mais c'est avec un immense plaisir que nous avons repris la marche en avant de notre association, et cela après 29 mois d'inactivité dus à cette fichue pandémie (17 mars 2019).

Le bureau s'est réuni à nouveau le mardi 21 septembre 2021 afin de reprogrammer nos manifestations pour l'année 2022.

Nous rappelons aussi qu'il manque beaucoup d'anciens joueurs, dirigeants, sympathisants au sein de notre amicale et qu'ils peuvent à tout moment nous rejoindre.

Nous espérons tous vous retrouver courant Janvier et surtout tout au long de l'année.

Dans l'attente, nous vous souhaitons une bonne année et bonne santé en 2022.

Nous aurons une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Amicalement

La Recup'

L' Association La Recup' a été créée le 1er mars 2021 et a pour but de collecter des denrées alimentaires afin de pourvoir, en urgence, aux besoins des personnes à petits budgets.

Ces denrées sont collectées auprès des supermarchés locaux, en toute transparence avec eux (horaires précis, poids des aliments ...)

La distribution se fait trois fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi) à 17h30 aux Soumagnes. Elle est réalisée par des bénévoles de l'association.

Les paniers sont proposés à deux euros et l'adhésion annuelle à cinq euros, ce qui permet de payer aux bénévoles les frais d'essence et d'intendance.

Tout le monde peut être adhérent et nous sommes toujours à la recherche de dons alimentaires (surplus de potager ...) ou autre (vêtements, livres, jeux pour enfants, etc...) auprès des particuliers.

Actuellement, nous avons 89 familles qui adhèrent.

Les organisateurs sont : M. Roland Grosjean - Président
Mme. Beverly Cahill - Trésorière
M. Jean Fourmond - Secrétaire



ACPG-CATM - VAYRES / CHERONNAC

40 rue Charles Silvestre 87000 LIMOGES Tel : 05.55.79.53.28 - E Mail : acpg-catm87@wanadoo.fr
Association départementale des anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'algerie, tunisie, maroc
T.O.E. - missions extérieures et veuves de la Haute-Vienne.



L'Association des Combattants Prisonniers de Guerre, Combattants Algérie, Tunisie, Maroc a été créée en 1945 au retour d'Allemagne des PG par : Sam COUDERT, Emile FAURE, André POMMARET. Comme les 94 Associations Départementales de notre Nation elle forme notre Fédération régie par la Loi de 1901.



Aidée par la Fédération et l'ONAC (Office National des Anciens Combattants avec notamment le profit du Bleu et de France) notre Association, bénévole à 100 %, dispense à ses adhérents démunis et fragiles des colis de bienfaisance, des aides financières et matérielles.

Les Veuves d'Anciens Combattants, les malades, hospitalisés ou isolés peuvent compter sur la solidarité de nos adhérents. Dans nos rangs, nous comptons également les Militaires d'Opérations Extérieures (OPEX) et les Sympathisants dénommés maintenant « Citoyens de la Paix » en hommage à notre regretté délégué fédéral Yves ALLANET.

Les effets néfastes du COVID ne nous ont pas permis de remplir notre action de solidarité et de mémoire mais nous avons répondu présents à toutes demandes et cérémonies.



2021 - A CHERONNAC et VAYRES les cérémonies patriotiques ont pu se dérouler grâce à nos élus Mme. Vanessa LANNETTE MICHAUT, Maire de Vayres et M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de Chéronnac qui ont su faire respecter les consignes de protections sanitaires.

L'Assemblée Générale Départementale s'est déroulée par courriel et courrier; le bureau reste inchangé, Mme Catherine MALET Secrétaire de la section est élue Représentante Départementale des Veuves : elle est à votre disposition si besoin - ainsi que Philip MORRISON, porte-drapeau qui représente l'Angleterre à nos manifestations.

8 Mai : Belles cérémonies aux deux monuments aux Morts. Dépôt de gerbe par Axel TYPHONNET son frère Lucas étant porte-drapeau. Lecture du message par François DUTHEIL.

10 Juin : Oradour-Sur-Glane

18 Juin : Appel du Général de Gaulle

22 Juin : Assemblée Générale : reconduction du bureau

29 Octobre : Réunion au cimetière du Chalat sur la concession de Maurice GOUDY.

Les 11 Novembre et 5 Décembre ont également été honorés dans les deux communes.

Santé : Meilleure santé à nos amis Jean ANTOINE, André VOISIN, Jacqueline MAYEUR et à ceux que nous oublions (quelquefois sans nouvelles).

Nous avons une pensée émue pour Léone MOUVEROUX et Agnès LACOSTE qui nous ont quittées.

Le Président Départemental, Gérard POREAU



Comité des Fêtes

L'année 2021, comme pour tous, fut encore une fois une année particulière. En ce qui concerne les manifestations, cette année, nous n'avons pu organiser que le loto du 16 octobre 2021, où de nombreux joueurs nous ont fait l'honneur de venir se divertir à nos côtés, ainsi que lors des deux lotos organisés en faveur du Téléthon. Nous espérons que nos futures manifestations de 2022 vont enfin pouvoir retrouver un cadre normal, et que nous pourrions enfin vous retrouver comme par le passé.

Pour rappel, le comité des fêtes est une association à but non lucratif, qui a pour but de divertir et d'animer notre petite commune.

Nous tenons tout de même à remercier tous nos bénévoles qui nous donnent leur temps et leur énergie, et sans qui nous ne sommes rien.

Cependant si vous avez des idées, ou si vous souhaitez vous impliquer dans cette belle aventure qu'est le comité des fêtes, nous vous accueillerons à bras ouverts. Vous pouvez nous contacter par mail : comitesdesfetes.vayres@yahoo.com

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Merci pour tous les moments partagés et ceux à venir ! A bientôt pour de belles retrouvailles en 2022 !

Le Bureau



Vayres Initiatives Culturelles

Ça a repris !

Jusqu'en 2019, l'association V.I.C. fondée en 2017, organisait mensuellement la présentation des films proposés par Ciné Plus mais la baisse de fréquentation, puis la pandémie et ses conséquences, ont eu raison du fonctionnement de l'association.

Depuis le 26 septembre 2020, et surtout depuis cet automne 2021, impulsé par la nouvelle équipe municipale, le nouveau bureau œuvre pour répondre à l'objectif de l'association :

Promouvoir toute activité culturelle, cinéma bien sûr mais aussi théâtre et toutes autres propositions.

L'association débutante fourmille d'idées, de projets qui ne demandent qu'à se concrétiser.

Concernant Ciné plus, les séances pourraient reprendre en janvier 2022. Ces séances auraient lieu un fois par mois le jeudi à 20h30. Des affiches et des flyers seront distribués pour informer les participants, des films, des dates, des horaires et des modalités.

Un avis sera aussi inséré sur Facebook.



D'autres pistes d'activités ont été évoquées notamment du théâtre.



1ère concrétisation :

La Compagnie Au Fond A Gauche a été heureuse de présenter le 11 décembre à la salle des fêtes « Y'a-t-il une pipe sous le chapeau ? » Pièce écrite par Mathieu Labrousse (kinésithérapeute à Vayres) devant une centaine de spectateurs.



Rejoignez-nous nombreux sur facebook sur la page :

"VayresInitiativesCulturelles".

Faites-nous part de vos idées. Aidez-nous à les mettre en œuvre pour le plaisir de tous.

séances à 20h30 sauf indication contraire

Plein tarif : 5,50 € • Carnets d'abonnement 5 places : 25 € • Réduit : 4 €
Séances en 3D majorées de 1 € pour la location des lunettes

Téléthon 2021



LES ASSOCIATIONS

Nous remercions les associations qui se sont investies, comme chaque année, pour la récolte de fonds au profit de l'AFM Téléthon avec, notamment, l'organisation de deux lotos, les 3 et 4 décembre.



L' Agenda des associations de l'année 2022

Les dates ci-dessous sont celles indiquées par les associations avant la fin de l'année 2021 et peuvent donc être modifiées notamment en raison de la crise sanitaire.

JANVIER

4 janvier - Vayres à Pieds : Galette des rois
5 janvier - Roses d'Automne : Assemblée Générale
15 janvier - Comité des fêtes : Assemblée générale
19 janvier - Roses d'Automne : Club
23 janvier - Anciens de l'USV : Galette des rois

FEVRIER

2 février - Roses d'Automne : Club
9 février - Roses d'Automne : Club
13 février - ACCA : Repas
27 février - Roses d'Automne : Théâtre

MARS

2 mars - Roses d'Automne : Club
5 mars - Comité des fêtes : Loto
16 mars - Roses d'Automne : Repas de printemps
30 mars - Roses d'Automne : Club

AVRIL

13 avril - Roses d'Automne : Club
16 avril - Comité des fêtes : Vide-Greniers
27 avril - Roses d'Automne : Club
30 avril - Vayres à Pieds : Randonnée du muguet
et repas basque

MAI

11 mai - Roses d'Automne : Club
14 mai - Roses d'Automne : Loto
21 mai - Roses d'Automne : Concours de pêche
25 mai - Roses d'Automne : Club
28 mai - Comité des fêtes : Casse-croûte chaudière

JUIN

8 juin - Roses d'Automne : Club
22 juin - Roses d'Automne : Club
25 juin - Anciens de l'USV : Fête de la musique
26 juin - US Vayres : Assemblée Générale

JUILLET

6 juillet - Roses d'Automne : Repas d'été
12 juillet - Marché festif
14 juillet - US Vayres : Concours de pétanque

AOUT

20 et 21 août - Comité des fêtes : Fête patronale

SEPTEMBRE

7 septembre - Roses d'Automne : Club
21 septembre - Roses d'Automne : Club

OCTOBRE

1er octobre - Comité des fêtes : Loto
5 octobre - Roses d'Automne : Club
8 octobre - Anciens de l'USV : Assemblée Générale
19 octobre - Roses d'Automne : Repas d'automne

NOVEMBRE

2 novembre - Roses d'Automne : Club
12 novembre - Roses d'Automne : Concours de belote
16 novembre - Roses d'Automne : Club
19 novembre - Anciens de l'USV : Repas dansant
30 novembre - Roses d'Automne : Club

DECEMBRE

3 et 4 décembre - Comité des fêtes et VIC : Lotos Téléthon
14 décembre - Roses d'Automne : Club
18 décembre - Roses d'Automne : Repas de fin d'année
28 décembre - Roses d'Automne : Club

Le Vayres d'hier et d'aujourd'hui : 2ème édition



Nous remercions M. Roger FAURE qui nous a donné l'autorisation d'utiliser les cartes postales anciennes qu'il présente, ainsi que de nombreuses autres, sur son site internet dédié à la commune : <http://faure.roger.free.fr>
Nous remercions également Vincent qui a réalisé les photographies d'aujourd'hui.

Informations diverses



Section FNATH de ROCHECHOUART
Chez Madame Monique CIBERT
Présidente
7 Allée de Montazeau
87600 ROCHECHOUART
☎ 05 55 03 04 20

**La FNATH 87
une association qui reçoit, écoute, conseille,
accompagne et défend ses adhérents**

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

- Les bénévoles de la section FNATH 87 à ROCHECHOUART
Monique CIBERT, présidente de la section, au 05 55 03 04 20
Maxime RESTOUEIX, trésorier de la section au 06 37 62 66 96

- Le groupement départemental FNATH 87
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97
fnath.87@orange.fr
www.fnath87.org



L'ADIL 87 : Un service public d'information sur le logement



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, aux relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service depuis plus de 30 ans. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...
- Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés...
- Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, crédits d'impôts...
- Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

adil₈₇ 05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30
www.adil87.org

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org



Recensement
de la population 2022

Des chiffres aujourd'hui
pour construire demain



Le prochain recensement de la population aura lieu **du 20 janvier au 19 février 2022**.

Celui-ci permet à la fois d'actualiser le nombre d'habitants de la commune mais également de mieux comprendre sa composition. Il sert également de base de calcul pour les dotations financières de l'Etat à la commune.

Nous vous encourageons donc à réserver le meilleur accueil possible à nos deux agents recenseurs qui vous rendront visite durant cette campagne.

Vous pourrez ensuite vous rendre sur une plateforme en ligne pour procéder vous-même à votre enregistrement munis des identifiants remis par l'agent recenseur, ou remplir un formulaire papier que vous leur remettrez ensuite.

Enfin, précisons que les habitants en résidence secondaire sur la commune peuvent faire le choix d'être recensés à Vayres.

Urbanisme

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

A compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, c'est la Saisine par Voie Electronique ou SVE.

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique, ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

Afin de respecter cette obligation réglementaire, la Commune a souhaité utiliser la solution d'un guichet unique via un portail internet.

L'utilisateur souhaitant déposer son dossier devra créer un identifiant et un mot de passe sur le portail et renseigner les champs demandés puis télécharger les différentes pièces composant son dossier. Il recevra alors un accusé d'enregistrement électronique (AEE) puis, une fois son dossier validé par la commune, un Accusé de Réception Electronique (ARE) lui indiquant que son dossier est bien réceptionné par le service instructeur.

Son dossier suivra alors le même cheminement qu'un dossier déposé au format papier.

Toute demande de saisine par voie électronique devra donc s'effectuer à compter du 1er janvier 2022 sur le portail internet mis à votre disposition à cette adresse : <https://sve.sirap.fr>

TRAVAUX ET AUTORISATIONS D'URBANISME : LES REGLES FONDAMENTALES

La mise en place de ce nouvel outil pour déposer vos demandes de travaux est l'occasion idéale de rappeler les règles essentielles à respecter lorsque vous souhaitez réaliser des travaux chez vous. En effet, en fonction de l'importance des travaux réalisés trois situations sont à distinguer : des travaux dispensés d'autorisation, la déclaration préalable, et enfin, le permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation

*Des constructions nouvelles (extensions ou annexes) d'une surface inférieure à 5m² au sol et ne dépassant pas 1.50 m de hauteur.

*Des travaux d'entretien et de réparations ordinaires: remplacement d'une gouttière, des tuiles de la toiture,...

*Murs et clôtures de moins de 2m de hauteur.

*Des terrasses de plain-pied.

La déclaration préalable de travaux

*Toute construction nouvelle entraînant la création d'une surface comprise entre 5 et 20 m².

*Des extensions d'un bâtiment existant d'une surface comprise entre 5 et 20 m². En zone Ua ou Ub de notre PLU cette surface est étendue à 40 m².

*Changement de destination de locaux existants sans modification extérieure.

*Des murs supérieurs à 2m.

*Des piscines non couvertes d'une surface ne dépassant pas 100 m².

*Des travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction : création d'ouvertures, changement des portes ou fenêtres par un autre modèle, ...

Le permis de construire

*Construction d'une maison.

*Les extensions de plus de 20 m² (40 m² dans la cas d'un bâtiment en zone Ua ou Ub).

- Si la surface de plancher après extension est inférieure à 150 m² : pas de recours à un architecte.

- Si la surface de plancher du bâtiment avant extension est supérieure à 150 m² ou si cette extension fait passer la surface totale à plus de 150 m² : le recours à un architecte est obligatoire.

*Les travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination.

Des règles spécifiques s'appliquent suivant le zonage de la parcelle sur laquelle se situe votre projet. Le PLU de la commune est entièrement consultable sur notre site internet et vous pouvez, de plus, déposer un **certificat d'urbanisme informatif** pour connaître ces spécificités. Un **certificat d'urbanisme opérationnel** vous renseignera sur la faisabilité de votre projet de construction en amont du dépôt de déclaration préalable ou de permis de construire.

Si la ou les parcelles concernées par votre projet se trouvent dans le site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart, celui-ci sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Dans ce cas de figure, il est impératif que vous contactiez ce service avant le dépôt de votre dossier à ce numéro: 05.55.33.32.72.

La municipalité tient à renouveler ses remerciements aux commerçants et aux entreprises
qui ont accepté de faire publier leur encart publicitaire.
Grâce à leur contribution financière, le bulletin municipal existe et peut paraître.

la Galerie 
MENUISERIES & VÉRANDAS

**VÉRANDAS & STORES
FENÊTRES & VOILETS
PORTES D'ENTRÉE
PORTAILS & CLOTURES
PORTES DE GARAGE**

www.lagaleriem.fr
06 70 30 50 93 • contact@lagaleriem.fr
14-le grand meynieux • 87600 Vayres
Le Moulin de Civrac • 17150 Mirambeau


Rêve Flore
Rachel Vallat
Place du Marché
87600 ROCHECHOUART
☎ 05 55 03 78 95

NOUVEAU !!

 **icomia**
Création et impression de votre com

CRÉATION DE SITES WEB
& audit, sécurisation, maintenance et mises à jour de votre site existant

et toujours pour votre servir, notre activité d'impression multi-supports

IMPRIMERIE
PETITS et GRANDS TIRAGES

SIGNALÉTIQUE
PETITS et GRANDS FORMATS

TEXTILES IMPRIMÉS

Contactez-nous : 05 55 70 32 89 | contact@icomia.fr

SARL TAXI COURTEY

Transport Médical assis

Vayres ☎ **05 55 78 11 13**

Rochechouart ☎ **05 55 03 71 89**

A votre service

24h/24

TAXI

7j/7

Rochechouart - Vayres



Horaires d'ouverture du magasin

du lundi au dimanche
(jour de fermeture le mercredi)
de 7h30 à 13h30
et de 15h30 à 19h30
le dimanche de 8h à 13h

Tél. 05 87 08 22 65 - Port. 06 07 66 45 71

U DRIVE
livraison à domicile

U express
Oradour sur Vayres

du lundi au samedi : 8h30-19h30
dimanche : 9h-12h30

05 55 48 83 75

Icons for services: car, fuel, gas, and other utilities.



GARAGE PENIFAURE

MÉCANIQUE - CARROSSERIE
RESTAURATION VÉHICULES ANCIENS
VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS
FLEXFUEL DÉCALAMINAGE MOTEUR
À HYDROGÈNE

34 les Pougues - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Tél. 05 55 58 82 03 - E-mail : guillaume.penifaure@sfr.fr
www.ad-auto.fr



- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr



ENTREPRISE JM RAYNAUD

Papiers peints - Peinture de façade
Vitrierie - Revêtements de sols

Le Malatias - 87310 ST LAURENT/GORRE
Tél : 05 55 00 03 89 - Fax : 05 55 48 16 23 - Portable : 06 80 84 84 50
E-mail : jm.raynaud658@orange.fr

Dominique BARON

MAGNÉTISEUR

SOULAGE VOS PROBLÈMES DE SANTÉ

06 37 69 24 53 sur rendez-vous

B M C D
Matériaux
 Gros œuvre - Bois - Isolation
 Bricolage - Alimentation animale
Location
 Mini-pelles - Plaque vibrante
 Sableuse - Tarière, etc...

30 Rue des Poètes - 87600 VAYRES
 Tél. 05 55 78 15 48 - Fax 05 55 78 15 47
 bmcdmatériaux@orange.fr

SARL PAILLOT & FILS à votre service
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
 31, rue de la Royère - 87600 ROCHECHOUART

- Terrassement, plateforme, empiérement
- VRD, revêtement enrobé coloré et multicouches
- Assainissement collectif et individuel
- Mise aux normes des étangs
- Mise aux normes d'assainissement
- Raccordement au tout à l'égout

Tél. 05 55 03 69 19
 Fax 05 55 03 79 41 paillotetfils@wanadoo.fr
 http://www.vrd-paillot-saintjunien.fr/

SARL RANNOUX-BARBIER

AMBULANCES - VSL - TAXIS
 05 55 78 17 22

FLEURS - CADEAUX
 ARTICLES FUNÉRAIRES
 TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
 TRANSMISSIONS FLORALES
 05 55 78 24 07
 87150 ORADOUR/VAYRES

POMPES FUNÈBRES
CHAMBRES FUNÉRAIRES
 ✓ Organisation complète des Obsèques
 ✓ Contrats Obsèques
 ✓ Articles Funéraires

Rue Bernard de Ventadour
 87150 ORADOUR/VAYRES
 18, rue de Maison Neuve
 87310 ST LAURENT/GORRE
 05 55 78 17 22

LUMIERE SUR L'ENERGIE

Batifoix

RÉSEAUX ELECTRIQUES
 AÉRIEN ET SOUTERRAIN
 LOTISSEMENT
 ECLAIRAGE PUBLIC ET FESTIF
 MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE
 MICRO FORAGE DIRIGÉ
 BORNE DE RECHARGE VÉHICULE

10 rte des Maîtres de Forges - 87440 SAINT MATHIEU - batifoix@batifoix.fr

AXA Assurance et Banque

AGENCE
DESCUBES - RIBIERRE

17 rue Louis Pasteur
ORADOUR SUR VAYRES
 agence.descubetriebierreoradour@axa.fr
 05 55 78 18 36

23 rue Nationale
CHALUS
 agence.descubetriebierrechalus@axa.fr
 05 55 78 41 54

2 bis, rue Maurice Thorez
ROCHECHOUART
 agence.descubetriebierre@axa.fr
 05 55 71 25 59

Particulier - Professionnel - Entreprise

Estella
 INSTITUT

Vos soins de beauté et de bien-être à Vayres

32, rue Belles Roses - 87600 VAYRES
 05 55 14 27 54

f Estella Institut i estellainstitutvayres
 www.estellainstitut.com

Garage MOUNIER

Dépannage et Assistance 24h/24

Mécanique - Tôlerie - Peinture

Réparation toutes marques

4 rue Charles de Gaulle
 87600 ROCHECHOUART
 Tél. 05 55 03 61 18
 www.garagemounier.fr

Sarl Rougier

POMPES FUNEBRES
 MARBRERIE - GRAVURE - SALLE OMNICULTE
 ARTICLES FUNERAIRES - CONTRATS OBSEQUES
 05 55 03 74 59
 http://www.pompes-funebres-rougier.fr

"Les Cyprès" FUNERARIUM
 Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART

Imprimerie ICOMIA - 05 55 70 32 89